



Valeur et durée d une pension compensatoire

Par **filledegaia**, le **31/05/2011 à 13:23**

Bonjour,
mon mari vient de me demander le divorce.
Il est gérant d une société que j ai financée et dont je suis 49% actionnaire.(Je désirerais la lui laisser)

Je suis mariée avec lui depuis 1992 et je ne travaille plus depuis 2001.
Nous sommes mariés avec un contrat de mariage car nous habitons une maison dont j ai hérité de mes parents.

Ses revenus sont de 4000€ environs

Il me propose 300 € par enfants donc 600€ car nous en avons deux
Mais sans ressource je me demande combien je peux espérer en pension compensatoire et durant combien de temps?

Merci d avance pour votre réponse

Par **mimi493**, le **31/05/2011 à 14:35**

Vendez-lui votre participation dans la société au juste prix pour commencer.

La PC prend 3 formes possible
- un capital versable en une fois
- un capital versable sur 8 ans

- une rente viagère (dont le montant est révisable dès changement de contexte)

Par **filledegaia**, le **04/06/2011** à **11:18**

je vous remercie pour votre réactivité et votre réponse
mes sincères salutations